

UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES
ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO (USTTB)

SECRETARIAT GENERAL

Service des Affaires Juridiques et des Equivalences MK

DECISION N°2019-0501 /USTTB-R/SG-SAJE-DAJ

FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUPERVISION POUR
L'ELECTION DU DOYEN ET DU VICE-DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE ET
D'ODONTOSTOMATOLOGIE

LE RECTEUR,

- Vu la Constitution ;
Vu l'Ordonnance n°2011-020/P-RM du 28 septembre 2011 portant création de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako, ratifiée par la Loi n°2011-082 du 29 décembre 2011 ;
Vu le Décret n°2011-740/P-RM du 03 novembre 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
Vu le Décret n°2019-0385/P-RM du 04 juin 2019 portant nomination du Recteur de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
Vu l'Arrêté n°2014-0084/MESRS-SG du 22 janvier 2014, rectifié, fixant les modalités d'élection des Doyens, des Vice-Doyens et Assesseurs des Facultés des Universités du Mali ;
Vu l'Arrêté n°2019-1581/MESRS-SG du 24 juin 2019 fixant le nombre des représentants des Collèges d'Enseignants-Chercheurs à l'Assemblée de la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
Vu la Décision n°2019-0000985/MESRS-SG du 18 octobre 2019 portant approbation de la liste des candidats agréés pour l'élection du Doyen et du Vice-Doyen de la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est créé une Commission de supervision pour l'élection du Doyen et du Vice-Doyen de la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie.

La date de l'élection est fixée au mardi, 22 octobre 2019 à ladite faculté.

Ladite Commission est composée comme suit :

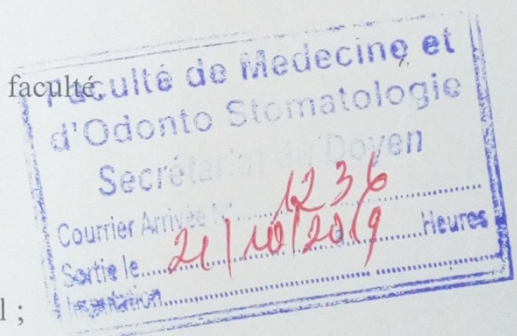
Président : Pr Mahamadou DIAKITE, Vice-Recteur ;

Vice Président : Monsieur Adama BERTHE, Secrétaire Général ;

Membres :

- Monsieur Mahamoudou KONE, Chef Service des Affaires Juridiques et des Equivalences ;
- Huissier de justice.

Les dépenses résultant de l'exécution de la présente décision sont imputables au budget autonome.



UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES
ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO (USTTB)

SECRETARIAT GENERAL

Service des Affaires Juridiques et des Equivalences MK

DECISION N°2019-0500 /USTTB-R/SG-SAJE-DAJ
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE POUR L'ELECTION DU
DOYEN ET DU VICE-DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE ET
D'ODONTOSTOMATOLOGIE

LE RECTEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°2011-020/P-RM du 28 septembre 2011 portant création de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako, ratifiée par la Loi n°2011-082 du 29 décembre 2011 ;
- Vu le Décret n°2011-740/P-RM du 03 novembre 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
- Vu le Décret n°2019-0385/P-RM du 04 juin 2019 portant nomination du Recteur de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
- Vu l'Arrêté n°2014-0084/MESRS-SG du 22 janvier 2014, rectifié, fixant les modalités d'élection des Doyens, des Vice-Doyens et Asseseurs des Facultés des Universités du Mali ;
- Vu l'Arrêté n°2019-1581/MESRS-SG du 24 juin 2019 fixant le nombre des représentants des Collèges d'Enseignants-Chercheurs à l'Assemblée de la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako ;
- Vu la Décision n°2019-0000985/MESRS-SG du 18 octobre 2019 portant approbation de la liste des candidats agréés pour l'élection du Doyen et du Vice-Doyen de la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Bureau de vote pour l'élection du Doyen et du Vice-Doyen de la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie est composé comme suit :

Président : Dr Laya TEMBELY, Maître de Conférences ;

1^{er} Asseseur : Monsieur Aladji Seïdou DEMBELE, Maître de Conférences,

2^{ème} Asseseur : Monsieur Drissa TRAORE, Professeur.

Rapporteur : Monsieur Seydou COULIBALY, Secrétaire Principal/FAPH.

